

Collège des Médecins

ET

Chirurgiens

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

9

RAPPORT

DE

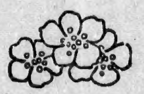
l'Assemblée Triennale

ET DE LA

Première assemblée des nouveaux Directeurs

TENUES LE

13 JUILLET 1898



MONTRÉAL :
LA CIE D'IMPRIMERIE GUERTIN
1898

Collège des Médecins

ET

Chirurgiens

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

RAPPORT

DE

l'Assemblée Triennale

ET DE LA

Première assemblée des nouveaux Directeurs

TENUES LE

13 JUILLET 1898



MONTRÉAL :
LA CIE D'IMPRIMERIE GUERTIN
1898

ASSEMBLÉE TRIENNALE

DU

Collège des Médecins et Chirurgiens

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.



MONTRÉAL, 13 Juillet, 1898.

L'Assemblée Triennale du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, a eu lieu le 13 Juillet 1898, dans la salle des Promotions de l'Université Laval de Montréal.

Monsieur le président, le Dr L. J. A. Simard, prend le fauteuil à 10 hrs a. m.

Les officiers présents sont MM les Drs L. J. A. Simard, président; l'Hon. D. Marcil et F. J. Austin, vice-présidents; Léonidas LaRue, trésorier; A. G. Belleau et A. T. Brosseau, secrétaires; et J. M. Beausoleil, régistraire.

Les membres présents sont en si grand nombre qu'il est impossible d'enrégistrer tous les noms.

Monsieur le secrétaire lit les minutes de l'assemblée triennale, tenue à Québec, le 25 septembre 1895.

Ces minutes sont adoptées et Monsieur le président et Messieurs les secrétaires y apposent leur signature.

Monsieur le président donne lecture d'un résumé des faits et gestes du bureau des gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, depuis le mois de septembre 1895, jusqu'à la présente date, dont copie comme suit :

RAPPORT DES PROCÉDÉS DU BUREAU DES GOUVERNEURS, PRÉSENTÉ ET LU À L'ASSEMBLÉE TRIENNALE, LE 13 JUILLET 1898.

MESSIEURS,

Je ne surprendrai certainement personne ici, si je prétends que ce fut le bureau médical élu en 1892, qui réussit à régler d'une manière *satisfaisante* la question qui nous intéressait au plus haut dégré et qui passionnait les esprits depuis longtemps, je veux dire la question du *Curriculum Médical*, des *examens préliminaires et médicaux*, en obtenant du lieutenant gouverneur en conseil un *arrêté* passé le 4 janvier 1894 à la suite d'une résolution du Bureau de Médecine en septembre 1893, comme l'indiquent nos statuts et règlements. Dès lors la règle de conduite du bureau actuel était toute tracée ; c'était de mettre franchement en pratique les modifications obtenues à notre loi, après tant d'efforts. Et c'est ce qu'il a fait avec d'autant plus de plaisir qu'il se considérait comme la *continuation* du Bureau Médical de 1892. Pour arriver à ce résultat pratique, le bureau actuel commença :

1o par faire faire une refonte de nos statuts et règlements pour les mettre en conformité avec les dernières modifications qui venaient d'être effectuées. Je puis vous

assurer que cette refonte a été faite avec le plus grand soin, tant au point de vue du *fond* que de la *traduction* et de la *typographie.*

2o Le bureau actuel modifia l'organisation des *assesseurs* en conformité avec l'arrêté du lieutenant gouverneur, leur donna des pouvoirs plus amples et surtout leur ordonna d'exercer une *surveillance* plus active sur les examens auxquels ils assistaient. Je suis convaincu que ce système d'examen devant des assesseurs a fonctionné dans ces derniers temps d'une manière satisfaisante, et que c'est le système le plus parfait qu'il soit possible d'imaginer dans un pays qui, comme le nôtre, possède *plusieurs universités et plusieurs nationalités.*

3o Le bureau médical actuel changea l'époque des examens tant préliminaires (ou d'admission à l'étude) que médicaux, et les fixa au mois de juin, au lieu du mois de *mars et avril.* Par ce moyen il faisait disparaître du coup, l'injustice commise en faveur de ceux qui ne suivaient que des cours tronqués, au détriment de ceux qui suivaient des cours réguliers plus étendus, dans nos collèges classiques ou universités.

De plus 4o le bureau médical actuel rendait les cours médicaux obligatoires non-seulement durant 4 sessions de 6 mois mais durant 4 sessions de 9 mois et empêchait ainsi plusieurs élèves de perdre leur temps par des vacances trop prolongées.

5o Le bureau actuel ne voulut pas se contenter de relever seulement le niveau des examens *préliminaires* et des *examens médicaux des universités*, mais surtout de ceux qui se subissent chez lui. Tout le monde sait que les examens médicaux qui étaient faits devant le bureau de médecine laissaient beaucoup à désirer et n'étaient le plus souvent que des *simulacres* d'examens, surtout parcequ'ils étaient faits le jour même de l'assemblée du Bureau, vu que l'attention des examinateurs était souvent attirée

du côté des discussions, qui s'y faisaient en même temps, et vu que ces examens étaient faits par des examinateurs pris au hasard. Aussi suis-je convaincu d'avoir contribué beaucoup à relever nos propres examens, en les faisant faire le *jour* qui précède chaque assemblée du bureau, par des examinateurs *nommés d'avance* et non choisis au hasard, à l'heure même.

Il est évident que les dépenses ont été augmentées par ce changement, mais je suppose qu'il n'y a personne ici qui les regrettera, lorsque je pourrai assurer cette assemblée, que nos examens, sans être aujourd'hui *trop difficiles*, sont certainement *convenables*, ce qui n'existait certainement pas avant le bureau actuel.

Plusieurs autres questions importantes à la profession médicale ont été l'objet du travail du bureau. Je citerai entre autres : le *tarif médical* demandé par plusieurs médecins. Mais je dois assurer que le gouverneur en conseil retarde beaucoup à l'approuver, ce qui fait craindre qu'il ne veuille partager notre responsabilité sur ce sujet.

Je vous citerai aussi l'établissement d'une Bibliothèque ou plutôt d'un commencement de bibliothèque médicale à Montréal, provenant en grande partie de la libéralité de la Faculté de Médecine de Paris, qui a bien voulu se rendre aux désirs exprimés par le Dr Beausoleil durant son voyage à Paris. Le bureau médical actuel a ajouté à ce noyau de bibliothèque quelques revues et quelques traités, les plus recommandés du temps. On peut se procurer ces livres sur place ou à sa résidence, en en payant les frais de transport par la malle ou l'express. Inutile d'indiquer les avantages que peut procurer cette bibliothèque qui sera accrue d'année en année par le surplus de nos recettes.

Le bureau médical a aussi essayé de perfectionner notre loi en ce qui regarde les *charlatans*. Il est vrai que plusieurs pensent qu'elle n'est pas encore suffisante, mais à leur opinion, je pourrais opposer celle de plusieurs hom-

mes de loi, surtout celle de la société légale, Fitzpatrick & Taschereau qui la considère comme *parfaite;* et je puis de plus vous assurer qu'il était impossible d'obtenir plus de la Législature actuelle.

Le bureau médical a aussi voulu établir—comme les autres professions libérales—un *conseil de discipline*, pour juger les différends qui peuvent exister entre les divers membres de la profession. Ce conseil de discipline a été mis en exercice à notre dernière assemblée et je ne doute pas qu'il est destiné à produire le plus grand bien, en faisant disparaître des abus, qu'il était impossible d'empêcher autrefois, tant dans le corps médical proprement dit, que parmi les sages-femmes.

Le bureau médical actuel, a aussi cru devoir faire trancher par la Législature, une question des plus importantes concernant la ligne de conduite à suivre, à l'égard de ceux qui ont étudié la médecine sans avoir de *Brevêt régulier.* Il a été décidé que leur temps d'étude médicale compterait et qu'ils auraient droit d'avoir notre *licence*, pourvu qu'ils subissent l'examen préliminaire et les examens médicaux ordinaires. Ce privilège est accordé à tout élève qui a commencé ses études médicales avant le mois de novembre 1896.

Plusieurs autres questions ont été soumises à l'attention du bureau actuel, mais n'ont pas encore reçu une solution définitive. Je citerai entre autres la *réciprocité interprovinciale de licence*. Plusieurs démarches ont été en effet faites par le bureau actuel pour obtenir une réciprocité interprovinciale de licence. En effet, vous verrez dans le rapport de notre assemblée du 29 septembre 1897, qu'il appert que les bureaux médicaux de toutes les provinces—moins celui d'Ontario—sont favorables à l'idée d'une réciprocité de licence, mais le temps et les renseignements suffisants sur l'organisation des diverses facultés de médecine des provinces sœurs, nous ont manqué pour mettre le

sceau à ce pacte interprovincial, de sorte que je puis vous annoncer seulement que la question est en voie de progrès, au lieu d'être réglée d'une manière définitive.

Je termine, car ce qui précède est suffisant pour vous donner une idée de nos travaux et pour vous permettre de nous juger. Il ne me reste plus qu'à présenter, au nom du Bureau, mes sincères félicitations à quelques-uns de nos collègues qui ont reçu des *honneurs particuliers* dans ces trois dernières années : je veux dire MM. Girouard et Lanctot, appelés au conseil Législatif ; Sir W. Hingston et Fiset appelés au Sénat, l'Hon. Guérin, ministre de la province de Québec ; mais je dois surtout féliciter Sir W. Hingston pour le grand honneur que lui a confié la Reine, en le nommant Chevalier de l'ordre de St-Michel et de St-Georges ; je dois féliciter enfin aussi M. Beausoleil pour sa nomination d'*Officier d'Académie* par le Gouvernement Français, et aussi pour un autre grand honneur qu'il a reçu, je veux dire d'avoir été mis sur la *liste* des candidats au *titre de correspondant étranger de l'Académie de Médecine de Paris.*

L. J. A. SIMARD,
Président

Le rapport de Monsieur le président reçoit l'approbation de l'assemblée et Monsieur le secrétaire lit le rapport suivant de Messieurs les auditeurs :

L. J. A. SIMARD, ECR.,
Président du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

MONSIEUR.—Ayant reçu instruction d'avoir à examiner les pièces, et faire l'audition des livres du régistrateur et secrétaire de Montréal, et de ceux du secrétaire et trésorier de Québec ;

L'état fait le 30 septembre 1896, montre une balance entre les mains du trésorier de $4,436.45 ; et du 30 septembre 1896 au 12 juillet 1898, la balance au crédit du Collège à la Caisse d'Économie de Québec est de $7,732.49.

Réparti comme suit :

Recettes	$18,130 76
Dépenses	10,398 27
Balance en Banque .	$7,732 49

DAVID SMITH,
THÉOPHILE GIROUARD, } AUDITEURS.

QUÉBEC, 12 juillet, 1898.

Nous avons trouvé que les livres des officiers sont tenus d'une manière très satisfaisante, mais nous suggérons qu'à l'avenir toutes les sommes soient payées par le trésorier, ceci simplifiera beaucoup la tenue des livres.

Les garanties du régistrateur, du secrétaire et du trésorier, de $2000 chacune à la "Guarantee Company," sont suffisantes. La différence dans l'état de l'ancien trésorier a été réglée.

Il est dû au Collège un fort montant par les médecins, soit par absence, prescription ou décès. Le montant à recouvrer est d'environ $2500.00.

DAVID SMITH,
THÉOPHILE GIROUARD, } AUDITEURS.

Monsieur le Dr E. P. Lachapelle, appuyé par le Dr G. E. Armstrong, propose que le rapport des auditeurs dont lecture vient d'être faite, ne soit pas maintenant adopté, mais reste simplement reçu.—Adopté.

Il est proposé par le Dr E. P. Lachapelle, appuyé par le Dr G. E. Armstrong, que l'ordre du jour soit interverti et qu'il soit maintenant procédé à l'élection des gouverneurs.

Le Dr Simard le livre des Statuts du Collège en main, déclare la motion hors d'ordre.

L'Honorable Dr Lanctot appuie le Dr Simard, et dit que le corps médical à intérêt à connaître le plein fond des choses, que depuis six mois une certaine faction, dont l'âme est le Dr Lachapelle, vilipende le bureau actuel, que cette faction a promis des révélations, des preuves le 13 juillet. Ce jour est arrivé, il ne faut donc pas essayer de faire planer plus longtemps le soupçon, il faut entrer dans la discussion et donner une chance aux accusés de se disculper.

Le Dr Grosbois demande au Dr Lachapelle de faire connaître les accusations.

On interrompt les orateurs et on demande le vote. Le Dr Lachapelle alors en appelle de la décision du président, à la décision de l'assemblée.

Le Dr Brosseau demande, au milieu d'interruptions sans nombres, que les accusations soient formulées et mises au grand jour, que faisant parti lui-même des officiers du bureau il ne veut pas être incriminer à tort

Le Dr Marcil en réponse, au Dr Lachapelle, dit, que le bureau actuel a été accusé *brutalement* et qu'il espère que les moyens de se disculper ne leur seront pas enlevés en précipitant les choses, comme on veut le faire ; ce n'est pas là le caractère anglais, le caractère chevaleresque français, (le vote ! le vote !) Agir ainsi, serait lâche !

Le Dr Marsil ne pouvant continuer son discours, tant le tumulte domine l'assemblée, s'assied en protestant de toutes ses forces contre la manière indigne des procédés du Dr Lachapelle et des siens.

Le Dr Marchand demande le vote et s'oppose à toute discussion.

Le Dr Simard prend la parol[illegible]t dit, qu'il n'a pas d'animosité contre la motion du Dr [illegible]hapelle, mais qu'il est convaincu qu'elle est absolument [illegible] contravention avec les règlements du Collège et pour cela maintient que la susdite motion est hors d'ordre, (le vote !).

Le Dr Lachapelle maintient sa motion et demande le vote.

Monsieur le président prend le vote sur la motion du Dr Lachapelle, et sa décision est renversée sur division.

La motion Lachapelle-Armstrong est adoptée.

Proposé par le Dr E. P. Lachapelle, appuyé par le Dr G. E. Armstrong, que les Drs J. A. Beaudry, Elder, Benoit, Wyatt Johnston, Faucher, Perrigo et J. P. Gauthier soient nommés scrutateurs, et qu'ils soient autorisés à n'accepter les votes par procuration que des membres légalement qualifiés à voter par procuration et sur production des actes de procuration ; les derniers en date et consentis de bonne foi, par des membres ne devant pas de contribution au Collège, devant seuls être acceptés par les scrutateurs.

Proposé en amendement par le Dr Brosseau, appuyé par le Dr Belleau que MM. les Drs S. Gauthier et les Hon. Marsil et Lanctot soient aussi nommés scrutateurs. Cet amendement est perdu sur division. La motion principale est adoptée.

Proposé par le Dr E. P. Lachapelle, appuyé par le Dr G. E. Armstrong et résolu que la séance soit maintenant suspendue, durant l'élection et jusqu'à deux heures, pour recevoir alors le rapport des scrutateurs, lesquels pourront néanmoins déclarer le scrutin clos, s'il s'écoule cinq minutes sans que personne vote.

Monsieur le président, reprend son fauteuil à 3 heures p. m. et le Dr Perrigo, présente le rapport suivant :

Nous, soussignés, scrutateurs, Drs Benoit, Elder, Johnston, Faucher, Beaudry, Gauthier, et Perrigo, président du comité des scrutateurs, faisons rapport que les

votes suivants ont été donnés aux personnes ci-dessous mentionnées; et nous déclarons élus Gouverneurs du Collège des Médecins, ceux dont les noms suivent:

District de Montréal.	Beauharnois	Dr C. Marshall	905
	Bedford	Dr C. L. Cotton	900
	Iberville	Dr E. N. Chevalier	903
	Joliette	Dr M. S. Boulet	902
	Montréal	Dr T. Cypihot	903
	Ottawa	Dr E. L. Quirk	902
	Richelieu	Dr E. H. Provost	903
	St-Hyacinthe	Dr E. Turcot	901
	Terrebonne	Hon. Dr D. Marcil	903
Ville de Montréal.		Dr J. E. Baril	899
		Dr L. J. V. Cléroux	901
		Dr J. I. Desroches	897
		Dr S. Girard	896
		Dr A. R. Marsolais	900
		Dr J. A. MacDonald	903
Dist. de Québec.	Beauce	Dr T. Fortier	899
	Gaspé et Rimouski	Hon. Dr R. Fiset	903
	Kamouraska	Dr P. E. Grandbois	900
	Montmagny	Dr S. Bolduc	901
	Chicoutimi et Saguenay	Dr Jules Constantin	903
	Québec	Dr J. A. Ladrière	905
	"	Dr M. Brophy	902
Ville de Québec.		Dr J. P. Boulet	904
		Dr F. F. X. Dorion	902
		Dr C. Gingras	901
		Dr A. Jobin	912
		Dr C. C. Sewell	903
		Dr A. Vallée	904
District de Trois-Rivières.	Arthabaska	Dr L. J. O. Sirois	906
	Trois-Rivières	Dr L. P. Normand	849
	"	Dr E. F. Panneton	901
District de St-François.		Dr P. Pelletier	900
		Dr A. N. Worthington	904
		Dr T. L. Brown	899

(Signé) JAS. PERRIGO, Président,
" JOS. A. BEAUDRY,
" J. M. ELDER,
" J. P. GAUTHIER,
" P. V. FAUCHER,
" WYATT JOHNSTON,
" EM. P. BENOIT, M.D.

Le Dr E. P. Lachapelle, secondé par le Dr G. E. Armstrong, propose que le rapport des scrutateurs maintenant présenté, soit adopté, et que les délibérations sur l'ordre du jour soient maintenant reprises, et que les gouverneurs nouvellement élus soient autorisés à procéder aussitôt après l'ajournement de l'assemblée, à l'élection de leurs officiers.

Le Dr Grosbois prend la parole et malgré les interruptions continuelles, propose en amendement appuyé par l'Hon. Dr Lanctot, qu'attendu les procédés de cette assemblée ont été faits d'une manière illégale et contraire aux règlements du dit Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, que l'élection qui vient de se faire soit déclarée nulle à toutes fins que de droit.

Monsieur le président n'est plus maître de l'assemblée, qui enfin à la suggestion du Dr Lachapelle, consent à écouter le Dr Bissonnette pendant cinq minutes.

Le Dr Bissonnette s'élève contre les procédés indignes et diffamants qui ont été faits contre les membres du bureau sortant de charge et contre la manière tout à fait illégale de la conduite de l'assemblée; aux cris de *time*, *time*, le Dr Bissonnette termine en proposant en sous amendement, appuyé par le Dr H. Brodeur, qu'avant que le rapport des scrutateurs soit adopté, le nombre total des votes enregistrés soit soumis à l'assemblée.

Le sous amendement Bissonnette-Brodeur, l'amendement Grosbois-Lanctot et la motion Lachapelle-Armstrong sont successivement mis au vote, seule la motion Lachapelle-Armstrong passe par une forte majorité.

Monsieur le Dr Lachapelle appuyé par le Dr Armstrong, propose ensuite qu'il soit résolu que le nouveau bureau des Gouverneurs soit autorisé à poursuivre en justice, par toute fin que de droit, pour entrer en possession des livres et archives de la corporation entre les mains des officiers sortant de charge.

L'Honorable Dr Lanctot se lève indigné, et proteste de toutes ses forces contre cette résolution qui est une infamie faite à la profession ; " vous avez droit à ces livres, à " ces archives, vous les aurez sans qu'il vous soit pour cela " besoin de les souiller en y enrégistrant une infamie."

Le Dr Brosseau proteste à son tour, contre la manière indigne dont on le traite, comme officier sortant de charge. " Voici mes livres, dit-il, en désignant ses régistres sur la " table ; voici mes livres dans lesquels chacun de vous peut " lire. Je ne crains pas de les ouvrir : il peut y avoir des " erreurs mais Dieu merci, il n'y a pas de vol ! Je suis in- " sulté : c'est une honte pour la profession que la conduite " des médecins dirigés qu'ils sont par le Dr Lachapelle ! " N'y a-t-il donc pas de limites à la cabale, à l'infamie, à " la vengeance ! On a pris tous les moyens possibles pour " vilipender, pour mettre à la porte de vieux officiers dont " la conduite a été honorable ; on a porté contre eux les " plus horribles accusations : on les a accusés d'avoir ven- " du des licences, d'avoir acheté des procurations, on les a " appelés des voleurs. Eh bien, Messieurs, on a menti, " et je proteste de toutes mes forces contre ces affirmations. " Je désavoue les moyens malhonnêtes employés pour faire " sortir de postes d'honneurs, des hommes qui ont eu le " malheur de susciter la jalousie, quand ils n'auraient dû " commander que l'estime et la vénération. Je demande " donc au Dr Lachapelle, pour l'honneur et la dignité pro- " fessionnels, de retirer sa motion.

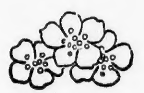
La foule applaudit à cette apostrophe et l'on entend des protestations contre la motion du Dr Lachapelle.

Le Dr Duchesneau, fait l'éloge du Dr Brosseau, et se fait le porte-voix de l'assemblée, en disant au Dr Brosseau, combien il a tort de prendre à cœur, une lutte qui n'est pas dirigée contre lui. Personne ne soupçonne, n'a jamais soupçonné le Dr Brosseau de malhonnêteté, bien au contraire.

Le Dr Lachapelle dit que sa motion, ne s'applique pas au Président, ni au Dr Brosseau, ni à la majorité des anciens officiers sortant de charge, mais qu'il a cru prudent de s'assurer la remise des livres du régistraire qui n'avait pas fait son apparition depuis le matin ; il termine en retirant sa motion, attendu que le nouveau bureau à tous les droits légaux de se mettre en possession des livres et archives du Collège.

La séance se termine à 4.30 hrs p. m. par l'adoption d'une motion du Dr Duchesneau ; ce dernier, secondé par le Dr Leprohon, propose l'ajournement de l'assemblée, et des remerciements à Monsieur le Dr. L. J. A. Simard, président sortant de charge.

A. G. BELLEAU,
A. T. BROSSEAU,
Secrétaires.



COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.



MONTRÉAL, 13 juillet, 1898.

Une assemblée extraordinaire du Bureau Provincial de médecine, a eu lieu à l'Université Laval, Montréal, immédiatement après l'ajournement de l'assemblée triennale du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

Le Dr Simard, occupe le fauteuil.

Membres présents :

Drs L. J. A. Simard, E. P. Lachapelle, Robert Craik, L. Catellier, F. W. Campbell, A. Vallée, E. H. Provost, C. Gingras, E. Turcot, S. Bolduc, L. J. O. Sirois, F. X. Dorion, M. Brophy, T. Fortier, A. Jobin, J. Constantin, L. A. Demers, P. Pelletier, J. A. Ladrière, C. Marshall, E. L. Quirk, J. B. McConnell, H. Lafleur, T. L. Brown, A. N. Worthington, J. P. Boulet, J. L. Desroches, L. J. V. Cléroux, J. E. Baril, L. Girard, T. Cypihot, A. R. Marsolais, C. L. Cotton, E. N. Chevalier, M. S. Boulet et J. A. MacDonald.

Le Dr Simard, donne lecture d'une lettre de l'Université Laval de Québec, nommant les Drs Simard et Catellier, ses représentants auprès du Bureau ; la même nomination est faite en faveur des Drs E. P. Lachapelle et L. A. Demers, par l'Université Laval de Montréal ; des Drs F. W. Campbell et J. B. McConnell, par le Collège Bishop ; des Drs R. Craik et H. Lafleur, par l'Université McGill.

Il est proposé par le Dr Cotton, appuyé par le Dr Campbell, que le Dr E. P. Lachapelle, soit élu président. Adopté.

Le Dr Lachapelle prend le fauteuil, et dans une courte allocution, remercie le Bureau de l'honneur qui lui est fait, en le portant à la présidence du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, et touche aux réformes que le nouveau bureau sera appelé à faire.

Sur motion du Dr Campbell, appuyé par le Dr Chevalier, le Dr Craik, est élu vice-président pour le district de Montréal.

Sur motion du Dr Campbell, appuyé par le Dr Chevalier, le Dr Catellier, est élu vice-président pour le district de Québec.

La motion Cypihot-Desroches, est adoptée à l'unanimité et le Dr Marsolais, est nommé régistraire.

Les fonctions de trésorier sont dévolues au Dr Jobin, sur motion des Drs Brophy et Sirois.

Le Dr Jobin propose, appuyé par le Dr M. S. Boulet, que le Dr J. P. Boulet, soit élu secrétaire pour la division de Québec.—Adopté.

Il est proposé par le Dr Cotton, appuyé par le Dr Chevalier, et résolu à l'unanimité, que le Dr J. A. MacDonald, soit élu secrétaire pour la division de Montréal.

La boîte au scrutin est remise au Dr Marsolais, qui en vérifie le scellé.

Il est ensuite proposé par le Dr Simard, appuyé par le Dr McConnell, et résolu: que Mgr Laflamme, Mr Howe, Mr Watters et l'Abbé Verreau, soient nommés examinateurs pour les examens préliminaires du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

Le Dr Simard propose, appuyé par le Dr Provost, que les Drs Sewell, Bolduc, Charles Verge et Faucher, soient nommés assesseurs pour l'Université Laval de Québec.—Adopté.

Il est proposé par le Dr Baril, appuyé par le Dr Marsolais, que les officiers de la division de Montréal nomment temporairement des assesseurs pour les Universités de Montréal.—Adopté.

Le Dr Cotton, appuyé par le Dr Marshall, propose ensuite, que MM. A. Cinq-Mars et A. F. Riddell, soient nommés auditeurs du collège et qu'ils soient autorisés à commencer tout de suite la revision des livres du régistraire sortant de charge.—Adopté.

Sur motion des Drs Sirois et Brophy, les officiers du Bureau sont autorisés à s'assurer du prix de la bibliothèque et de son utilité pour les membres du collège, et d'en faire rapport sous le plus court délai.

La question de la nomination d'un *Bureau de Discipline* est renvoyée à l'assemblée du mois de Septembre.

Le Dr Cypihot, appuyé par le Dr Girard, propose qu'un vote de remerciements soit accordé aux Drs Brosseau, Belleau, Austin, Simard, Marsil et LaRue.

Les Drs Jobin et Demers, en sous-amendement, s'objectent, parce que ce vote de remerciements ne s'adresse pas à tous les membres de l'ancien bureau.

Le sous-amendement Jobin et Demers, est perdu sur division et la motion principale est adoptée.

Il est ensuite proposé par le Dr Baril, appuyé par le Dr Brophy, et résolu : qu'un vote de remerciements soit accordé aux Messieurs de l'Université Laval, pour l'usage gratuit de leurs salles.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée s'ajourne.

J. P. BOULET,
J. A. MacDONALD,
Secrétaires.